

D'abord sous-préfet

Dans son fauteuil roulant, Jean-Christophe Parisot, sous-préfet et secrétaire général du Lot, est un paradoxe entre force et fragilité. Mais surtout un symbole : celui de l'intégration des personnes en situation de handicap. Le combat de sa vie.

“L’avenir n’est interdit à personne.» Voilà

une phrase de Léon Gambetta, dont Jean-Christophe Parisot, sous-préfet et secrétaire général du Lot, a fait sa devise. À 42 ans, ce père de quatre enfants, myopathe et tétraplégique, ouvre une brèche dans le corps préfectoral : c’est en effet la première fois qu’une personne en situation de handicap est nommée à un tel poste. « *Je n’ai pas voulu être cantonné au handicap* », explique le haut fonctionnaire, diplômé de Sciences Po de Paris ⁽¹⁾, docteur en Sciences politiques, qui fut plume de Gilles de Robien, administrateur territorial, fondateur du Collectif des démocrates handicapés et délégué ministériel à l’emploi et à l’intégration des personnes handicapées. Mais qui est aussi écrivain ⁽²⁾ et diacre de l’église catholique.

Avec 60 heures de travail par semaine depuis un peu plus d’un an, la charge est un défi de tous les jours, intellectuel et physique. « *C’est une grande aventure humaine, raconte-t-il, passée la*

surprise, de nouveaux codes se sont mis en place, les échanges se sont ajustés, le protocole a été adapté respectueusement, avec beaucoup de créativité d’ailleurs. Et j’ai fait accélérer la dématérialisation des documents, un gros bouleversement pour les services de l’État... Une de mes missions, c’est de changer les regards. »

OUVRIR LA ROUTE

Les clés de sa réussite : son entourage, son optimisme acquis à force de grandes victoires pour de petites choses, sa foi. Dans son bureau, un portrait de Jean Moulin témoigne de son admiration pour cet homme. Jean-Christophe Parisot parle aussi avec fierté de son grand-père, mort en déportation pour avoir caché des juifs. Comme lui, il mène son combat avec détermination : « *J’ai toujours eu conscience que mon cheminement ouvrirait la route aux autres. »*

Il veille ainsi sur l’ouverture de 200 places pour étudiants handicapés à Sciences Po Paris. Lui qui a suivi les cours depuis le couloir voit là comme une revanche. Sous son impulsion, l’Éduca-



tion nationale a commencé à expérimenter l’emploi de personnes handicapées mentales et psychiques et il a rendu accessibles 200 postes de professeur des écoles par la levée de certains prérequis. Il suit d’autres dossiers avec attention : le développement des conseils régionaux consultatifs des citoyens handicapés, le débat sur la sexualité des personnes handicapées ou encore l’évaluation des progrès de la loi handicap de février 2005.

« *Ces étapes brisent les tabous petit à petit. Il faut faire avec et non pas pour les personnes handicapées. »* ●

■ Texte et photo **Cécile Chaigneau**

(1) L’Institut d’études politiques (IEP) de Paris.

(2) Notamment, *Ce mystérieux Monsieur Chopin* (Éd. L’Harmattan, 2009), *Le Handicap, une chance pour l’école* (Éd. Desclée de Brouwer, 2008), *Vivre même si je souffre* (Saint-Paul Éditions, 2002).